

Communiqué de presse

29 juin 2017 - N° 14

SCOR publie son premier Rapport ESG pour un développement durable et responsable

SCOR annonce la publication de son premier rapport dédié à la gestion responsable de ses actifs. Le rapport ESG 2016, établi en application des dispositions de l'article 173 de la loi française de transition énergétique pour la croissance verte, présente :

- les principes et la démarche ESG (Environnement, Société, Gouvernance) de SCOR ;
- la philosophie d'investissement du Groupe ;
- la prise en compte des critères ESG dans la gestion des actifs du Groupe ;
- le rapport ESG s'attache par ailleurs à la présentation de la gestion du risque climat mise en œuvre par SCOR.

Dans ses activités d'investisseur institutionnel, avec des actifs s'élevant à 19,3 milliards d'euros au 31 mars 2017, SCOR s'engage à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits «ESG»), pour un développement durable et responsable.

Pour accéder au Rapport ESG 2016, [cliquer ici](#).

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Les risques liés au changement climatique relèvent de la catégorie des risques à dimension collective et requièrent la contribution de tous les acteurs concernés. Leur maîtrise suppose mobilisation, concertation et coopération. Le groupe SCOR, acteur engagé depuis quinze ans sur ces problématiques, s'efforce de privilégier, à son niveau et avec ses moyens, un développement durable et socialement responsable. Dans un monde sans cesse plus risqué et incertain, l'assurance et la réassurance sont appelées à jouer un rôle de premier plan pour œuvrer au développement de tous. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance font partie intégrante de l'identité et de la culture du groupe SCOR.* ».

*

* *

Communiqué de presse

29 juin 2017 - N°14

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Directeur des Relations Investisseurs

+44 203 207 8561

ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».